



**DIRECTION DE LA FAMILLE, LA PETITE ENFANCE  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

# **PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS**

## **Juillet 2023**

*En application des articles L.2131-12, L.2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.*

## SOMMAIRE

<b>I - DÉLIBÉRATIONS</b>	Page	1
2 – Service Solidarité-Insertion : Aide sociale facultative – Décisions de la commission d'attribution des aides facultatives	Page	2-3
3 – Finances : Affectation des résultats de l'exercice 2022	Page	4-5
4 – Finances : Budget supplémentaire 2023	Page	6-8
5 – Service d'assurances (2024-2028) - Constitution d'un groupement de commandes assurances avec l'Agglomération du Choletais (AdC) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais (CIAS)	Page	9-11
6 – DRH : Modification du tableau des emplois du CCAS de Cholet	Page	12-13
7 – Don de particulier au CCAS de Cholet	Page	14-15

# ***I - DÉLIBÉRATIONS***

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 04 JUILLET 2023  
(REPORT DU CA DU 27 JUIN 2023)

Le quatre juillet deux mille vingt trois, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 28 juin 2023, se sont réunis au siège social du CCAS, Pôle Social Germaine HEULIN, 24 avenue Maudet à Cholet.

En application de l'article R. 123.-17 du code de l'action sociale et des familles les délibérations sont soumises au vote sans condition de quorum.

**SONT PRÉSENTS :**

Laurence TEXEREAU - Vice-Présidente,  
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Maya JARADE,  
Antoine RAMEH, Franck CHARRUAU, Marie-Hélène BOUREAU, Administrateurs.

**SONT EXCUSÉS :**

Gilles BOURDOULEIX - Président,  
Krystell BEILLOUET, Valérie CHARRIEAU, Benoît MARTIN, Nicole LEDEBT, Dominique ROULET,  
Daniel POILANE, Éric BAILLIARD, Philippe WINGERT, Administrateurs.

**POUVOIRS :**

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,  
Krystell BEILLOUET a donné pouvoir à Maya JARADE,  
Valérie CHARRIEAU a donné pouvoir à Florence JAUNEAULT,  
Dominique ROULET a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,  
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET,  
Éric BAILLIARD a donné pouvoir à Antoine RAMEH.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**

Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint, remplissant les fonctions de secrétaire,  
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,  
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

**2 – SERVICE SOLIDARITÉ-INSERTION : AIDE SOCIALE FACULTATIVE – DÉCISIONS DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES FACULTATIVES**

Le Conseil d'Administration est appelé à entériner les décisions de la Commission d'attribution des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale qui, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai 2023, a autorisé l'attribution de 46 aides pour 35 ménages (2 refus) représentant 5 638,81 €, selon le tableau joint en annexe, se répartissant ainsi :

SUIVI DES COMMISSIONS DE SECOURS 2023									
date des commissions	nombre de dossiers traités	dossiers accordés	AIDE ALIMENTAIRE	AIDE LOGEMENT	AIDE DIVERS			CAE	TOTAL
			CAP- Espèces – Cantine		aide à la santé	divers matériel	Frais micro-crédit	Accueils de loisirs	
<b>avril</b>									
13/04/2023	13	12	784 20	0,00	245 41	0,00	0,00	387,10	1 416 71 €
<b>mai</b>									
04/05/2023	11	11	1 560 00	400,00	0,00	0 00	0,00	110,60	2 070,60 €
25/05/2023	13	12	1 520 00	355,00	0,00	0 00	0 00	276,50	2 151 50 €
<b>CUMUL</b>									
	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>3 864,20 €</b>	<b>755,00 €</b>	<b>245,41 €</b>			<b>774,20 €</b>	<b>5 638,81 €</b>

Aide alimentaire : Chèques Accompagnement Personnalisé + espèces + cantine  
Aide au logement : Energie + eau + multirisque

Le Conseil d'Administration,

Vu les décisions de la Commission d'Attribution des Aides Facultatifs, par délégation, en date du 26 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : d'entériner les aides attribuées pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2023.

SUIVI DES COMMISSIONS DE SECOURS 2023									
date des commissions	nombre de dossiers traités	dossiers accordés	AIDE ALIMENTAIRE	AIDE LOGEMENT	AIDE DIVERS			CAE	TOTAL
			CAP- Espèces – Cantine		aide à la santé	divers matériel	Frais micro-crédit	Accueils de loisirs	
<b>avril</b>									
13/04/2023	13	12	784 20	0,00	245 41	0,00	0,00	387,10	1 416 71 €
<b>mai</b>									
04/05/2023	11	11	1 560,00	400,00	0,00	0 00	0,00	110,60	2 070,60 €
25/05/2023	13	12	1 520,00	355,00	0,00	0,00	0,00	276,50	2 151,50 €
<b>CUMUL</b>									
	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>3 864,20 €</b>	<b>755,00 €</b>	<b>245,41 €</b>			<b>774,20 €</b>	<b>5 638,81 €</b>

Aide alimentaire : Chèques Accompagnement Personnalisé + espèces + cantine  
Aide au logement : Energie + eau + multirisque

Pour Extrait Conforme



Le Maire de Cholet  
Président du CCAS  
Par délégation la Vice-Présidente  
Laurence TEXEREAU



Accusé de réception en préfecture  
049-264900713-20230704-CCAS-2023-07-02-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2023  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 04 JUILLET 2023  
(REPORT DU CA DU 27 JUIN 2023)

Le quatre juillet deux mille vingt trois, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 28 juin 2023, se sont réunis au siège social du CCAS, Pôle Social Germaine HEULIN, 24 avenue Maudet à Cholet.

En application de l'article R. 123.-17 du code de l'action sociale et des familles les délibérations sont soumises au vote sans condition de quorum.

**SONT PRÉSENTS :**

Laurence TEXEREAU - Vice-Présidente,  
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Maya JARADE,  
Antoine RAMEH, Franck CHARRUAU, Marie-Hélène BOUREAU, Administrateurs.

**SONT EXCUSÉS :**

Gilles BOURDOULEIX - Président,  
Krystell BEILLOUET, Valérie CHARRIEAU, Benoît MARTIN, Nicole LEDEBT, Dominique ROULET,  
Daniel POILANE, Éric BAILLIARD, Philippe WINGERT, Administrateurs.

**POUVOIRS :**

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,  
Krystell BEILLOUET a donné pouvoir à Maya JARADE,  
Valérie CHARRIEAU a donné pouvoir à Florence JAUNEAULT,  
Dominique ROULET a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,  
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET,  
Éric BAILLIARD a donné pouvoir à Antoine RAMEH.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**

Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint, remplissant les fonctions de secrétaire,  
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,  
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

**3 - FINANCES : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Cholet a approuvé le compte administratif de l'année 2022. Ce dernier fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 233 318,71 € et un excédent d'investissement de 27 992,22 €.

Le compte administratif étant excédentaire, en investissement et en fonctionnement, il n'est pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de reporter les excédents, de fonctionnement et d'investissement, au budget supplémentaire de l'exercice 2023, pour leur part respective dans chacune des sections.

---

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.123-8,

Considérant la nécessité de reporter les excédents 2022 au budget supplémentaire de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

Article unique : de reporter les excédents, de fonctionnement et d'investissement, cumulés au 31 décembre 2022 du budget du CCAS de la Ville de Cholet au budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Pour Extrait Conforme



Le Maire de Cholet  
Président du CCAS  
Par délégation la Vice-Présidente  
Laurence TEXEREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 04 JUILLET 2023  
(REPORT DU CA DU 27 JUIN 2023)

Le quatre juillet deux mille vingt trois, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 28 juin 2023, se sont réunis au siège social du CCAS, Pôle Social Germaine HEULIN, 24 avenue Maudet à Cholet.

En application de l'article R. 123.-17 du code de l'action sociale et des familles les délibérations sont soumises au vote sans condition de quorum.

**SONT PRÉSENTS :**

Laurence TEXEREAU - Vice-Présidente,  
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Maya JARADE,  
Antoine RAMEH, Franck CHARRUAU, Marie-Hélène BOUREAU, Administrateurs.

**SONT EXCUSÉS :**

Gilles BOURDOULEIX - Président,  
Krystell BEILLOUET, Valérie CHARRIEAU, Benoît MARTIN, Nicole LEDEBT, Dominique ROULET,  
Daniel POILANE, Éric BAILLIARD, Philippe WINGERT, Administrateurs.

**POUVOIRS :**

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,  
Krystell BEILLOUET a donné pouvoir à Maya JARADE,  
Valérie CHARRIEAU a donné pouvoir à Florence JAUNEAULT,  
Dominique ROULET a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,  
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET,  
Éric BAILLIARD a donné pouvoir à Antoine RAMEH.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**

Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint, remplissant les fonctions de secrétaire,  
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,  
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

**4 - FINANCES : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

Le budget supplémentaire reprend les résultats 2022 et adapte les prévisions du budget primitif 2023 en fonction des nécessités constatées au cours de l'exécution du budget.

Aussi, le budget supplémentaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Cholet s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Écritures réelles	203 605,93 €	216 707,71 €	61 094,00 €	47 992,22 €
Écritures d'ordre	13 101,78 €	0,00 €	0,00 €	13 101,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>216 707,71 €</b>	<b>216 707,71 €</b>	<b>41 094,00 €</b>	<b>41 094,00 €</b>

Les principales écritures réelles prises en compte sont détaillées ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
Report du résultat de fonctionnement cumulé		233 318,71 €
Ajustement de la participation de la Ville de Cholet		-620 000,00 €
Le Contrat Enfance Jeunesse, remplacé par le Bonus Territoire, est affecté au CCAS suite aux nouvelles dispositions de la CAF		620 000,00 €
Ajustement des charges de personnel liées notamment à la revalorisation du complément de traitement indiciaire Ségur	189 039 €	
Ajustement des charges d'alimentation en raison de l'augmentation des prix des repas	9 000,00 €	
Ajustement des frais de formation dans le cadre de l'apprentissage	3 000,00 €	
<b>Investissement</b>		
Affectation du résultat d'investissement cumulé		27 992,22 €
Achat de 2 plans de change pour la structure Pomme Cannelle (20 000 € subventionné dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)	40 000,00 €	20 000,00 €
Achat d'un véhicule pour le service Petite Enfance	16 294,00 €	

Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'adopter les modifications proposées dans l'acte budgétaire annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.123-8,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2022 portant sur le vote du budget primitif pour 2023,

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre d'un ajustement des dépenses et des recettes, d'établir un budget supplémentaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : d'approuver les mouvements inscrits dans le budget supplémentaire de l'exercice 2023, détaillés dans les documents annexés.

Pour Extrait Conforme



Le Maire de Cholet  
Président du CCAS

Par délégation la Vice-Présidente  
Laurence TEXEREAU



CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 04 JUILLET 2023  
(REPORT DU CA DU 27 JUIN 2023)

Le quatre juillet deux mille vingt trois, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 28 juin 2023, se sont réunis au siège social du CCAS, Pôle Social Germaine HEULIN, 24 avenue Maudet à Cholet.

En application de l'article R. 123.-17 du code de l'action sociale et des familles les délibérations sont soumises au vote sans condition de quorum.

SONT PRÉSENTS :

Laurence TEXEREAU - Vice-Présidente,  
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Maya JARADE,  
Antoine RAMEH, Franck CHARRUAU, Marie-Hélène BOUREAU, Administrateurs.

SONT EXCUSÉS :

Gilles BOURDOULEIX - Président,  
Krystell BEILLOUET, Valérie CHARRIEAU, Benoît MARTIN, Nicole LEDEBT, Dominique ROULET,  
Daniel POILANE, Éric BAILLIARD, Philippe WINGERT, Administrateurs.

POUVOIRS :

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,  
Krystell BEILLOUET a donné pouvoir à Maya JARADE,  
Valérie CHARRIEAU a donné pouvoir à Florence JAUNEAULT,  
Dominique ROULET a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,  
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET,  
Éric BAILLIARD a donné pouvoir à Antoine RAMEH.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint, remplissant les fonctions de secrétaire,  
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,  
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

5 – SERVICES D'ASSURANCES (2024-2028) – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES AVEC L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC) ET LE CENTRE  
INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS (CIAS)

Afin de faciliter la passation et le suivi des marchés de services d'assurances, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet (CCAS), l'Agglomération du Choletais (AdC) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais (CIAS) souhaitent constituer un groupement de commandes en application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique.

L'Agglomération du Choletais (AdC) est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter partiellement le marché, conclu à l'entrée en vigueur de la convention et ce jusqu'au terme desdits marchés de services d'assurances, selon les montants estimatifs de participations suivants :

<b>RÉPARTITION INDICATIVE DES ESTIMATIONS PAR LOT (HT)</b>	<b>AdC</b>	<b>CIAS</b>	<b>CCAS</b>
Dommages aux biens et risques annexes	450 000 €	75 000 €	N.C
Responsabilité civile et risques annexes	160 000 €	30 000 €	N.C
Assurances véhicules et risques annexes	175 000 €	25 000 €	N.C
Protection juridique des agents et élus	15 000 €	5 000 €	N.C
Risques statutaires	1 400 000 €	1 200 000 €	80 000 €
Assurances œuvres d'arts – Instruments de musique et tous risques expositions	20 000 €	N.C	N.C
<b>TOTAL</b>	<b>2 220 000 €</b>	<b>1 335 000 €</b>	<b>80 000 €</b>

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-20,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Considérant l'intérêt pour le Centre Communal d'Action Sociale de Cholet (CCAS) à constituer un groupement de commandes avec l'Agglomération du Choletais (AdC) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais (CIAS), pour la passation d'un marché relatif aux services d'assurances pour la période 2024 à 2028,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

**Article unique** : d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes à conclure avec l'Agglomération du Choletais (AdC) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais, pour la passation du marché relatif aux services d'assurances.

L'Agglomération du Choletais (AdC) est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter partiellement le marché, conclu à l'entrée en vigueur de la convention et ce jusqu'au terme desdits marchés de services d'assurances, selon les montants estimatifs de participations suivants :

<b>RÉPARTITION INDICATIVE DES ESTIMATIONS PAR LOT (HT)</b>	<b>AdC</b>	<b>CIAS</b>	<b>CCAS</b>
Dommages aux biens et risques annexes	450 000 €	75 000 €	N.C
Responsabilité civile et risques annexes	160 000 €	30 000 €	N.C
Assurances véhicules et risques annexes	175 000 €	25 000 €	N.C
Protection juridique des agents et élus	15 000 €	5 000 €	N.C
Risques statutaires	1 400 000 €	1 200 000 €	80 000 €
Assurances œuvres d'arts – Instruments de musique et tous risques expositions	20 000 €	N.C	N.C
<b>TOTAL</b>	<b>2 220 000 €</b>	<b>1 335 000 €</b>	<b>80 000 €</b>

Pour Extrait Conforme



*Laurence Texereau*

Le Maire de Cholet  
Président du CCAS  
Par délégation la Vice-Présidente  
Laurence TEXEREAU

Accusé de réception en préfecture  
049-264900713-20230704-CCAS-2023-07-05-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2023  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 04 JUILLET 2023  
(REPORT DU CA DU 27 JUIN 2023)

Le quatre juillet deux mille vingt trois, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 28 juin 2023, se sont réunis au siège social du CCAS, Pôle Social Germaine HEULIN, 24 avenue Maudet à Cholet.

En application de l'article R. 123.-17 du code de l'action sociale et des familles les délibérations sont soumises au vote sans condition de quorum.

**SONT PRÉSENTS :**

Laurence TEXEREAU - Vice-Présidente,  
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Maya JARADE,  
Antoine RAMEH, Franck CHARRUAU, Marie-Hélène BOUREAU, Administrateurs.

**SONT EXCUSÉS :**

Gilles BOURDOULEIX - Président,  
Krystell BEILLOUET, Valérie CHARRIEAU, Benoît MARTIN, Nicole LEDEBT, Dominique ROULET,  
Daniel POILANE, Éric BAILLIARD, Philippe WINGERT, Administrateurs.

**POUVOIRS :**

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,  
Krystell BEILLOUET a donné pouvoir à Maya JARADE,  
Valérie CHARRIEAU a donné pouvoir à Florence JAUNEAULT,  
Dominique ROULET a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,  
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET,  
Éric BAILLIARD a donné pouvoir à Antoine RAMEH.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**

Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint, remplissant les fonctions de secrétaire,  
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,  
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

**6 – DRH : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHOLET**

Le tableau des emplois doit faire l'objet d'une modification dans le cadre de l'adaptation des services à leurs missions.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de supprimer et de créer les emplois suivants :

Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Date d'effet
Petite Enfance	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques (17,5/35 <sup>ème</sup> )	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (35/35 <sup>ème</sup> )	01/07/2023
Justification	Déprécarisation		

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-8,

Vu le tableau des emplois, approuvé par délibération n° 4 du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois du Centre Communal d'Action Sociale de Cholet pour l'adapter aux besoins du service Petite Enfance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : de procéder à la suppression et à la création des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Date d'effet
Petite Enfance	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques (17,5/35 <sup>ème</sup> )	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (35/35 <sup>ème</sup> )	01/07/2023
Justification	Déprécarisation		

Pour Extrait Conforme



Le Maire de Cholet  
Président du CCAS  
Par délégation la Vice-Présidente  
Laurence TEXEREAU

Accusé de réception en préfecture  
049-264900713-20230704-CCAS-2023-07-06-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2023  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 04 JUILLET 2023  
(REPORT DU CA DU 27 JUIN 2023)

Le quatre juillet deux mille vingt trois, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 28 juin 2023, se sont réunis au siège social du CCAS, Pôle Social Germaine HEULIN, 24 avenue Maudet à Cholet.

En application de l'article R. 123.-17 du code de l'action sociale et des familles les délibérations sont soumises au vote sans condition de quorum.

**SONT PRÉSENTS :**

Laurence TEXEREAU - Vice-Présidente,  
Florence JAUNEAULT, Élisabeth HAQUET, Charline COLINEAU-ABELLARD, Maya JARADE,  
Antoine RAMEH, Franck CHARRUAU, Marie-Hélène BOUREAU, Administrateurs.

**SONT EXCUSÉS :**

Gilles BOURDOULEIX - Président,  
Krystell BEILLOUET, Valérie CHARRIEAU, Benoît MARTIN, Nicole LEDEBT, Dominique ROULET,  
Daniel POILANE, Éric BAILLIARD, Philippe WINGERT, Administrateurs.

**POUVOIRS :**

Gilles BOURDOULEIX a donné pouvoir à Laurence TEXEREAU,  
Krystell BEILLOUET a donné pouvoir à Maya JARADE,  
Valérie CHARRIEAU a donné pouvoir à Florence JAUNEAULT,  
Dominique ROULET a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUREAU,  
Nicole LEDEBT a donné pouvoir à Élisabeth HAQUET,  
Éric BAILLIARD a donné pouvoir à Antoine RAMEH.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**

Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint, remplissant les fonctions de secrétaire,  
Jean-Michel DOUILLARD, Chef du Service Solidarité-Insertion,  
Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance.

**7 – DON DE [REDACTED] AU CCAS DE LA VILLE DE CHOLET**

Monsieur [REDACTED], domicilié [REDACTED] à [REDACTED] a fait un don de 398 €, correspondant à l'abandon des frais engagés dans le cadre de son bénévolat aux Paniers du Planty, au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet.

L'article L. 2242-3 du Code général des collectivités territoriales autorise les établissements publics communaux à accepter ou refuser par délibération les dons et legs qui leur sont faits.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter le don de 398 € et de l'encaisser au budget du Centre Communal d'Action Sociale au compte 7713.

---

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-4 et L. 123-9,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2242-3 et L.2242-4,

Considérant le don de Monsieur ██████████,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

Article unique : d'accepter le don non affecté de Monsieur ██████████, d'un montant de 398 €, correspondant à l'abandon des frais engagés dans le cadre de son bénévolat aux Paniers du Planty de la Ville de Cholet, et de l'encaisser au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet à l'article 7713.

Pour Extrait Conforme



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. Texereau".

Le Maire de Cholet  
Président du CCAS  
Par délégation la Vice-Présidente  
Laurence TEXEREAU